



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE ORDINAIRE
11 DÉCEMBRE 2023



Village de
Sainte-Pétronille

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTE DE CHARLEVOIX CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du village de Sainte-Pétronille, tenue à la mairie, située au 3, chemin de l'Église, le lundi 11 décembre 2023 à 20 h 30, sous la présidence de monsieur Jean Côté, maire.

Secrétaire d'assemblée : Nathalie Paquet, directrice générale et greffière-trésorière

Sont présents(es) à cette séance et forment le quorum requis par l'article 147 C.M.

M. Yves-André Beaulé
M. Jean Côté
M. Alain Laroche
Mme Lyne Gosselin
Mme Lison Berthiaume
M. Éric Bussière
M. Claude Archambault

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et mot de bienvenue du président
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Administration
 - 3.1. Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024
 - 3.2. Nomination de l'administrateur autorisé ClicSEQR
4. Ressources financières
 - 4.1. Dépôt du rapport des déboursés de novembre 2023
 - 4.2. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)
 - 4.3. Avis de motion et présentation du règlement 467 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2024
 - 4.4. Avis de motion et présentation du règlement 468 - Fonds de roulement
5. Gestion du territoire
 - 5.1. Dépôt du rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de novembre 2023
6. Service à la collectivité
 - 6.1. Concours Sainte-Pétronille scintille
7. Période de questions
8. Levée de la session

1. Ouverture et mot de bienvenue du président

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est régulièrement constituée par le maire et celui-ci souhaite la bienvenue à tous.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE ORDINAIRE
11 DÉCEMBRE 2023

No de résolution
ou annotation

177-12-2023

2. Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par Lison Berthiaume et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

3. ADMINISTRATION

178-12-2023

3.1 Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024

CONSIDÉRANT l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lison Berthiaume, appuyé par Yves-André Beaulé et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024. Ces séances se tiendront aux dates suivantes et débiteront à 19 h 30 :

- 15 janvier
- 5 février
- 4 mars
- 2 avril (mardi)
- 6 mai
- 3 juin
- 2 juillet (mardi)
- 5 août
- 16 septembre
- 7 octobre
- 4 novembre
- 9 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adopté à l'unanimité

179-12-2023

3.2. Administrateur autorisé ClicSEQUR

CONSIDÉRANT QUE tous les administrateurs de la société, Municipalité du Village de Sainte-Pétronille, qui ont le droit de voter relativement à cette résolution l'ont signée, elle est adoptée et entre en vigueur le 11 décembre 2023. Un exemplaire de cette résolution est conservé au registre des procès-verbaux de la société et en fait partie intégrante ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lyne Gosselin, appuyé par Lison Berthiaume et résolu unanimement :

QUE Paquet Nathalie, directrice générale et greffière-trésorière (ci-après la représentante), soit désignée nouvelle administratrice autorisée à signer en remplacement de Jean-François Labbé, au nom de la société, Municipalité du Village de Sainte-Pétronille, les documents requis pour l'inscription à clicSEQUR entreprise et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin ;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE ORDINAIRE
11 DÉCEMBRE 2023

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉCUR ;

ET

QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer tout document en lien avec cette résolution.

Adopté à l'unanimité

4. RESSOURCES FINANCIÈRES

4.1 Dépôt du rapport des déboursés de novembre 2023

Les comptes payés au mois de novembre totalisent un montant de 105 205,42 \$.

180-12-2023

4.2 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance des modalités du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) ;

CONSIDÉRANT QUE le programme PAFIRSPA permet de réaliser des projets d'infrastructures sportives, récréatives et de plein air accessible à la population ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction du Parc de la vitalité ;

CONSIDÉRANT l'annonce du gouvernement provincial d'une enveloppe disponible totalisant un investissement de 300 millions \$ pour financer la rénovation, la mise aux normes, la construction et l'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives qui s'inscrivent dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air, le tout de concert avec la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir « Au Québec, on bouge ! » ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air pour le projet Parc de la vitalité ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Éric Buissière, appuyé par Claude Archambault et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise la présentation d'une demande au ministère de l'Éducation dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) pour le projet Parc de la vitalité ;

QUE la Municipalité confirme son engagement financier pour sa part des coûts admissibles au projet plus les frais incidents non admissibles à une aide financière, ainsi que les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs admissibles avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre ;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE ORDINAIRE
11 DÉCEMBRE 2023

QUE la Municipalité autorise la directrice générale et greffière-trésorière ou la directrice générale et greffière-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Pétronille, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

181-12-2023

4.3 Avis de motion et présentation du règlement 467 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2024

Il est, par la présente, donné avis de motion et dépôt, par Éric Buissière, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le règlement numéro 467 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2024 ;

Une copie de ce projet de règlement a été remise aux membres du conseil, ce qui permet la dispense de la lecture ;

Des copies du projet de règlement sont disponibles en version papier à la mairie de Sainte-Pétronille et en version électronique sur le site Internet de la municipalité.

182-12-2023

4.4 Avis de motion et présentation du règlement 468 - Fonds de roulement

Il est, par la présente, donné avis de motion et dépôt, par Éric Buissière, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le règlement numéro 468 sur le Fonds de roulement ;

Une copie de ce projet de règlement a été remise aux membres du conseil, ce qui permet la dispense de la lecture ;

Des copies du projet de règlement sont disponibles en version papier à la mairie de Sainte-Pétronille et en version électronique sur le site Internet de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

5. GESTION DU TERRITOIRE

5.1 Dépôt du rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de novembre 2023

7 permis ont été délivrés pour un total de 360,00 \$ en novembre 2023.

Pour un total de 85 permis émis pour un total de 26 980,00 \$ depuis le 1er janvier 2023.

6. SERVICES À LA COLLECTIVITÉ

6.1 Concours Sainte-Pétronille scintille

Comme chaque année, le concours Sainte-Pétronille scintille se déroulera durant la période des Fêtes. Une équipe de juges déambulera entre Noël et le jour de l'an dans toutes les rues de la municipalité afin de déterminer les plus belles et originales décorations du temps des Fêtes. La sélection des gagnants sera dévoilée lors de la séance du conseil de janvier 2024.



No de résolution
ou annotation

183-12-2023

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE ORDINAIRE
11 DÉCEMBRE 2023

Il y a 3 prix de 150 \$ à gagner qui seront remis à la séance de janvier, voici les 3 catégories :

1. Pour un élément décoratif vraiment distinctif
2. Pour la propriété la mieux décorée dans son ensemble de jour comme de nuit
3. Pour la décoration lumineuse nocturne.

7. Période de questions

Une période de questions a lieu.

8. Levée de la session

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Éric Bussière de lever la séance pour clore l'assemblée ordinaire, il est 21 h 10.

Adopté à l'unanimité

Certificat de la greffière-trésorière

Je soussignée, madame Nathalie Paquet, greffière-trésorière du Village de Sainte-Pétronille, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Nathalie Paquet, Directrice générale/greffière trésorière

Je soussigné, monsieur Jean Côté, maire du Village de Sainte-Pétronille, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par la loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean Côté, Maire